

**Arrêté de nomination du jury du DIU Professeurs et Conseillers Principaux  
d'Education stagiaires - entrée dans le métier  
pour l'année universitaire 2023-2024**

**Vu** le code de l'éducation et notamment ses articles L. 613-2, L. 721-1 à L. 721-3, D. 613-12, D. 911-31 ;

**Vu** la loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance remplaçant les écoles supérieures du professorat et de l'éducation par les instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation ;

**Vu** l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

**Vu** le décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts et notamment l'article 9 du Chapitre IV ;

**Vu** l'arrêté du 30 août 2013 portant création et accréditation de l'école supérieure du professorat et de l'éducation de l'académie de Nice au sein de l'université de Nice ;

**Vu** l'arrêté du 11 septembre 2020 portant renouvellement de l'accréditation de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation de l'académie de Nice au sein de l'université Côte d'Azur ;

**Vu** l'arrêté du 4 février 2021 modifiant l'arrêté du 18 juin 2014 fixant les modalités de formation initiale des enseignants et conseillers principaux d'éducation confiant aux INSPÉ la conception de l'offre de formation des fonctionnaires stagiaires à mi-temps en lien avec le rectorat.

**Vu** l'arrêté 107/2022 en date du 13 septembre 2022, notamment son article 3, donnant délégation de signature à M. Franck BRILLET, Directeur de l'INSPÉ pour l'exercice des attributions confiées au Président d'Université Côte d'Azur par la loi et les règlements en vigueur en ce qui concerne la désignation des jurys d'examens (à l'exclusion des jurys de thèse) ;

**Vu** la délibération n°2020-01 du 9 janvier 2020 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur portant élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président d'Université Côte d'Azur ;

Le Président d'Université Côte d'Azur arrête :

**Article 1** - Le jury du **DIU Professeurs et Conseillers Principaux d'Education stagiaires - entrée dans le métier** est constitué comme suit :

Est désigné président du jury de délibération :

**Monsieur Laurent HEISER, MCF UCA**

Sont désignés membres du jury de délibération :

- Madame Emma BRILLARD, PRCE UCA
- Madame Marie-France CLERC, PRCE UCA
- Monsieur Alain DEMARCO, PRCE UCA
- Madame Christine FALLER, PRAG UCA
- Monsieur Michael FARTOUKH, MCF UCA
- Madame Nicole FAURE, PRCE UCA
- Monsieur Grégoire KRACHT, PRAG UCA
- Madame Hélène LABBE, PRAG UCA
- Monsieur Robert MONER, PRAG UCA
- Monsieur Didier MOUREN, PRCE EAFC
- Monsieur Alain PATRITI, PRCE UCA
- Madame Marianne PEYROTTE, PRAG UCA
- Madame Cécile UCELLI, PREC UCA
- M. Yves VACCARI, PRCE UCA

**Article 2** - Tous les membres du jury sont désignés pour l'ensemble de l'année universitaire et chaque jury est compétent pour les délibérations de chaque semestre et de l'année, y compris dans le cadre des sessions de rattrapage, le cas échéant.

Le secrétariat du jury sera assuré par le responsable du service scolarité de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation de l'académie de Nice ou son adjoint(e).

**Article 3** - Seule la force majeure, c'est-à-dire la survenance d'un évènement extérieur, imprévisible et irrésistible, justifie l'absence d'un membre du jury.

**Article 4** - Le directeur général des services, le directeur des études et de la formation et le directeur de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation de l'académie de Nice sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nice, le 2 octobre 2023

Pour Monsieur Jeanick BRISSWALTER, Président d'Université Côte d'Azur et par délégation,



Le Directeur de l'INSPE

Franck BRILLET